



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06/01/2023	06/01/2023	2023-6685

**1. Intitulé du projet**

Parc d'activité de la Guillauderie à la Chevrolière

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
 Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**  
 Dénomination ou raison sociale  Legendre Développement  
 Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  ROUALEC Olivier, Directeur Général  
 RCS / SIRET  7 9 9 8 1 7 0 3 6 0 0 0 2 0  Forme juridique  SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41.a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	217 emplacements de stationnement ouverts au public : - 167 pour les clients des activités ; - 50 pour l'hôtel.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet porté par Legendre Développement est la création d'un site regroupant différentes activités commerciales et tertiaires (bureaux, restauration, commerces alimentaires et non-alimentaires, hôtel) érigés autour d'une cour et d'une terrasse centrale. Une voirie et des espaces de stationnement ceintureront l'ensemble.

Le site comportera au total 264 emplacements de stationnement répartis ainsi :

- 47 pour le personnel des établissements, dont 1 place pour personne à mobilité réduite (PMR) et 8 avec recharge électrique ;
- 217 ouverts au public fréquentant les établissements.

De plus, sont aussi prévues 6 places de stationnement pour les livraisons (poids-lourds) et pour les autocars en lien avec l'hôtel.

La toiture de 4 des 6 bâtiments sera équipée de panneaux photovoltaïques. Les 2 bâtiments restant seront couverts en toiture végétalisée.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 4.2 Objectifs du projet

Legendre Développement souhaite développer un parc d'activité entre la rue de la Guillauderie et la route départementale D178 sur une parcelle de 24 054 m<sup>2</sup>. Le site accueillera un espace de bureaux, un hôtel, des commerces alimentaires ou non, des établissements de restauration et une cellule non affectée. Sont prévues 47 personnes employées dans les différents établissements.

La surface d'emprise au sol des bâtiments sera de 5 170 m<sup>2</sup> et la surface de plancher de 6 925 m<sup>2</sup>. Le projet comprend également 4 380 m<sup>2</sup> de voirie permettant la circulation sur la périphérie du site et 3 330 m<sup>2</sup> de parking perméable. Des surfaces de terrasses sont prévues pour les diverses activités pour un total de 505 m<sup>2</sup>.

Les espaces verts représenteront 6 390 m<sup>2</sup>, de nombreux arbres déjà existants seront conservés. Le terrain disposera de plusieurs noues au niveau des parkings et d'un bassin d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet doit commencer en août 2023 avec le terrassement général du site, la réalisation des plateformes et le commencement des réseaux.

Les travaux de construction à proprement parler démarreront en octobre 2023 et s'étaleront jusqu'en juillet 2024.

Les réseaux, voiries et espaces verts seront aménagés entre juin et août 2024.

La réception du site devrait être réalisée pour août 2024.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parc d'activités accueillera des activités tertiaires de vente, de restauration, d'hôtellerie ou de bureaux. Il fonctionnera de 9h à 19h pour ce qui concerne les commerces et de 11h à 23h pour les activités de restauration (bar et restaurants). Les bureaux fonctionneront sur des horaires classiques du lundi au vendredi.

Pour le bon fonctionnement de ces activités, le site disposera d'une voie d'accès aux établissements permettant la circulation des poids-lourds, de 6 places de stationnement PL notamment pour la livraison des marchandises et de parking VL pour accueillir le personnel et la clientèle.

47 personnes seront employées dans les différentes activités du site.

Tous les bâtiments seront reliés entre eux et aux parkings par des voies piétonnes. Le centre du site entre le bar et le restaurant disposera d'une cour, d'une terrasse et d'un espace vert pour offrir un lieu qualitatif aux clients. L'hôtel disposera également d'une terrasse.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration Loi sur l'Eau et d'une demande de permis de construire.

Le projet a déjà fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ayant résulté en un arrêté préfectoral du 15/09/2022 dispensant le maître d'ouvrage de la réalisation d'une étude d'impacts. En raisons de modifications du projet détaillées dans une annexe dédiée, le maître d'ouvrage soumet le projet modifié à un nouvel examen au cas par cas.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'emplacements de stationnement ouverts au public	217
Nombre d'emplacements de stationnement non-ouverts au public	47
Superficie globale de la parcelle	24 054 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

La Guillauderie  
44118 La Chevrolière

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1° 56' 03 " 667 Lat. 47° 08' 54 " 545

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site de projet est à environ 2,9 km au sud. il s'agit de la ZNIEFF 520616258 intitulée "PRAIRIES ET BOIS TOURBEUX DU MARAIS GATÉ".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne mais à la Chevrolière en Loire-Atlantique.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet n'est pas soumis à un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet ne se situe pas dans l'une de ces zones naturelles protégées.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département de la Loire-Atlantique (3e échéance) a été approuvé en décembre 2020. Il ne concerne pas La Chevrolière.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est distant d'environ 250 m de la zone de protection au titre des abords de monuments historiques existant pour le Château de la Freudière, à l'Ouest.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet comprend une zone humide recensée au PLU de La Chevrolière. Il s'agit de la zone n°553 classifiée comme "Mares et leurs bordures" et d'une surface de 0,02836257 hectares (283,6257 m <sup>2</sup> ). Seule une partie de cette zone est comprise au sein du foncier visé.  En complément, un inventaire sur site a été mené en février 2022. Il a révélé la présence d'une zone humide de 420 m <sup>2</sup> à proximité immédiate de la mare.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Chevrolière n'est pas couverte par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas recensé comme site ou sols pollués dans la base de données Basias.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet n'est pas présente dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches sont "les 32 ensembles bordant le Lac de Grand-Lieu" qui se situe à 5 km de la parcelle du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet se situe à 4 km de la zone Natura 2000 Lac de Gand Lieu.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet se situe à 4 km de la zone classée Lac de Gand Lieu.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable. L'arrosage des espaces verts se fera avec les eaux pluviales à l'aide d'une cuve de stockage de 5 000 L.  L'eau sera utilisée pour des usages domestiques ainsi que pour : - Les activités de restauration : 9 000 litres/jour (180 repas) ; - La boulangerie : 500 litres/jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement projeté n'implique pas de drainage ou de modification prévisible de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblai/remblai sera réalisé afin d'éviter un excès ou un déficit de matériaux trop important.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblai/remblai sera réalisé afin d'éviter un excès ou un déficit de matériaux trop important.  Le corps de ferme et la grange existants seront démolis. La construction des bâtiments nécessitera des matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude écologique a été menée par la société ATLAM Environnement. Le site apparaît comme ayant des enjeux forts notamment sur la mare, la zone humide et le boisement au Nord et sur le linéaire de chênes sur l'allée centrale avec l'arbre isolé à côté. Deux autres haies sont classées à enjeux moyens et le Lapin de Garenne est lui aussi classé à enjeu moyens sur le site.  Les rapports de diagnostic environnemental du site de projet sont joints en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet ne se situe pas à proximité d'une zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'aura pas d'impact sur les zones sensibles précédemment énumérées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer la consommation de 24 054 m <sup>2</sup> de terrain, ce terrain est une ancienne exploitation dont l'activité a cessée. La parcelle du projet est aujourd'hui qualifiée au PLU de zone d'activité UE et fait partie de l'OAP Tournebride.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques technologiques, la commune de la Chevrolière est dépourvu de PPRT sur son territoire.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par des risques naturels, la commune de la Chevrolière est dépourvu de PPRN sur son territoire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas soumis et n'engendrera pas de risques sanitaires.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet devrait entrainer un trafic de 64 véhicules par jour pour les déplacements du personnels et de 680 à 780 véhicules par jour pour la clientèle. Situé à proximité des route D62 et D178, le site de projet sera accessible aisément en véhicule, sans traversée de zones résidentielles. La zone est desservie par un arrêt de bus régional (Aléop) de la ligne 313 reliant Nantes à St-Philibert-de-Grandlieu. Ce service est destiné aux écoliers, la majorité des bus ne circulant qu'en période scolaire et aucun le week-end.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités réalisées sur site seront peu bruyantes. La principale source de bruit sera le trafic routier généré. La parcelle du projet se situe juste à côté de la route départementale D178 mais est en partie protégée du bruit par un merlon sur une partie de sa longueur avec la route.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet accueillera une boulangerie, un restaurant et un fast-food. Ces activités pourront être source d'odeurs, qui ne devraient pas être une gêne pour la clientèle ou les riverains.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas source et n'est pas soumis à des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site du projet disposera d'un éclairage nocturne sur le parking, les zones de stationnement et les voiries piétonnes. Ces émissions lumineuses seront conçues de façon à limiter l'impact sur la faune nocturne.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site ne générera pas de rejet particulier dans l'air, hormis la ventilation intérieure des locaux et les gaz de combustion des installations de chauffage des locaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera des rejets d'eaux usées domestiques pour les différentes activités présentes sur site, ces rejets se feront au réseau public des eaux usées.</p> <p>Concernant les eaux pluviales, elles seront gérées à la parcelle grâce aux noues d'infiltration et au bassin d'infiltration. Une cuve permettra de réutiliser les eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités du projet entraîneront des rejets d'eaux usées issues de processus de production alimentaire (restauration et boulangerie). Ces activités disposeront de bac à graisses et de bac à farine pour retenir ces éléments avant rejet au réseau public d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités présentes sur le site du projet produiront des déchets qui seront collectés par le service public de gestion des déchets (déchets domestiques, résidus alimentaires, emballages). Le site disposera de 2 locaux déchets fermés.</p> <p>Les activités ne seront pas sources de déchets dangereux.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte à la valeur patrimoniale du site et de son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet modifiera l'usage des sols pour passer d'un ancien terrain agricole actuellement en friche à des activités commerciales et tertiaires. Le classement au PLU du terrain est en adéquation avec l'usage futur envisagé (zone urbaine).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Suite aux investigations écologiques menées sur site sur plusieurs saisons (voir diagnostic environnemental en annexes 7 et 8), Legendre Développement a fait évoluer le projet de manière significative (voir plan initial en annexe 9) afin de prendre en compte les enjeux soulevés (présence d'une zone humide et de biodiversité). Ceci permettra de réduire ses impacts sur les zones à enjeu écologique présentes sur le terrain. Le linéaire de chênes et l'arbre isolé seront préservés et sont intégrés à l'aménagement projeté. La mare et la zone humide seront également préservées et l'aménagement des espaces verts autour sera fait pour mettre en valeur ce milieu, avec notamment la création d'un ponton pour avoir une vue sur la mare.

Par ailleurs, les places de stationnement VL seront en dalles béton végétalisées et disposeront de noues d'infiltration. Un bassin d'infiltration sera également présent sur le site. Un abri vélo sera installé à côté de la cour, l'allée centrale sera reconvertie comme voie d'accès pour les piétons et les cyclistes. Plusieurs sections de murets en gabions seront installées sur le site, notamment autour de la cour, pour favoriser la présence de reptiles. Quatre des six bâtiments prévus disposeront de panneaux photovoltaïques en toiture.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire dans la mesure où :

- Le projet a été adapté pour éviter d'impacter les zones avec les enjeux environnementaux évalués comme "forts" et "moyens" ;
- Le projet génère peu de nuisances sur l'environnement et la santé humaine ;
- Une réduction des impacts a été menée en évitant la zone humide et en préservant les éléments d'intérêt du site.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Diagnostic de zones humides

Annexe 8 : Diagnostic faune-flore

Annexe 9 : Plan masse initial, avant modifications visant à préserver les caractéristiques écologiques du site

Annexe 10 : Plan des plantations

Annexe 11 : Description des évolutions du projet entre la demande d'examen au cas par cas du 22/08/2022 et aujourd'hui

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rennes

le,

06/01/2023

Signature

